

10 mars 2003



DOSSIER DE PRESSE

2002 : L'année des injustices
2003 : Le retour des privilèges

Contact presse : Serge COLIN - Christine BUGNA

SOMMAIRE

LA MISE EN MUSIQUE DES PROMESSES ÉLECTORALES

INTRODUCTION GENERALE

- Les prélèvements obligatoires : des orientations clairement libérales
- Les ressources budgétaires en France

L'IMPOT SUR LE REVENU : PREMIERE CIBLE

A) Le retour des privilèges

La baisse de la cotisation d'impôt de 5%

La baisse confirmée du taux de l'IR

La baisse du taux marginal

B) La loi de finances pour 2003 : quelques mesures phare

- Les crédits d'impôts et réductions d'impôt
- Les seuils d'impositions des plus values et délai d'imputation des moins values
- Les nouveautés en matière de déclaration

L'ISF HYPOCRISIE DU DISCOURS ET DE LA METHODE

- Annexes

2002 : LA MISE EN MUSIQUE DES PROMESSES ELECTORALES

PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES : DES ORIENTATIONS CLAIREMENT LIBERALES

Dans un contexte difficile où le déficit du budget de l'Etat pour 2002 s'élève à 49,3 milliards d'Euros, le gouvernement Raffarin poursuit une politique libérale d'allègement des prélèvements obligatoires et tout particulièrement des impôts directs. Les plans sociaux, facilités par la levée des contraintes en matière de licenciements renforcent le malaise de notre société alors que de nombreux besoins collectifs restent à satisfaire. L'instauration de mesures telle que la " prime pour l'emploi " n'ont pas contribué à redistribuer les " bénéfices " de la croissance vers les travailleurs précaires, sans emploi, sans logement, les exclus de la reprise économique.

La crise économique actuelle, la période de tension créée par la menace de la guerre en IRAK, l'atrophie de la croissance ne vont qu'accroître les inégalités.

C'est dans un tel environnement que le gouvernement de Jean Pierre Raffarin a orienté sa politique vers la baisse des prélèvements obligatoires au nom des idées dominantes telles que " le poids trop élevé des prélèvements obligatoires " et de " la fiscalité confiscatoire ".

Le poids des prélèvements obligatoires.

Cet indicateur phare ramené en pourcentage du Produit Intérieur Brut, est défini par l'OCDE comme " les versements obligatoires effectués sans contrepartie au profit des administrations publiques ".

L'analyse comparée de ces prélèvements entre pays n'est ni aisée ni pleine de sens. En effet, l'indicateur n'intègre pas certains paramètres tels que les modes d'intervention publiques, les modes de financement de la protection sociale ou encore les système de financement des retraites.

Quelques chiffres sur les prélèvements obligatoires :

Exemples	Total en % du PIB	Dont Prélèv sociaux	Dont impôts sur revenus et bénéfices
France	45.3	16.4	11.3
Allemagne	37.9	14.8	11.4
Danemark	48.8	2.2	28.7
Royaume Uni	37.4	6.1	14.6
USA	29.6	6.9	15.1
Japon	27.1	9.9	9.2
<i>Moyenne UE</i>	<i>41.6</i>	<i>11.26</i>	<i>14.9</i>
<i>Moyenne OCDE</i>	<i>37.4</i>	<i>10.23</i>	<i>13.6</i>

(source : statistique OCDE ; données 2000) les données statistiques publiées par l'OCDE regroupe l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés, ce qui ne permet pas d'isoler le poids respectif de l'un et de l'autre au regard des prélèvements obligatoires.

La comparaison avec le tableau suivant permet de dire que ce taux est demeuré relativement stable au cours des 20 dernières années et la comparaison effectuée au sein de l'OCDE permet de constater qu'en 2000, certains pays se situent au même niveau que la France (45,3 %), tels que le Danemark (48,8 %), la moyenne de l'UE se situant elle à 41.6%.

Comparaisons internationales

Les prélèvements obligatoires dans les pays industrialisés (en % du PIB)											
PAYS	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
France	42,9	43,0	43,2	43,1	43,3	43,7	44,0	45,0	45,1	45,2	46
Allemagne (1)	38,2	36,7	37,1	38,0	38,1	38,4	38,5	37,6	37,2	37	37,7
Belgique	42,5	43,9	43,9	44,0	44,8	45,9	45,4	45,8	46,0	45,9	45,4
Danemark	49,3	47,1	46,9	47,3	48,8	49,9	49,4	49,7	49,5	49,8	50,6
Espagne	34,6	34,4	34,7	35,9	34,9	35,0	32,8	32,7	33,7	34,2	35,1
Grèce	27,1	29,7	29,9	30,8	31,4	31,7	32,1	32,0	33,7	nc	nc
Irlande	35,2	33,6	34,2	34,5	34,5	35,7	33,1	33,2	32,8	32,2	31,9
Italie	37,8	38,9	39,3	41,7	43,4	41,4	41,2	42,9	44,4	42,7	43
Luxembourg	42,7	43,9	43,1	42,7	44,7	44,7	44,4	46,6	46,5	41,5	42,1
Pays-Bas	44,9	44,6	47,2	46,8	47,5	44,7	42,0	41,5	41,9	41	40,3
Portugal	30,0	30,2	31,4	33,6	31,9	32,6	33,3	33,2	34,2	34,2	34,5
Royaume-Uni	36,3	36,3	35,9	35,3	33,8	34,5	35,2	35,1	35,4	37,2	36,6
Suède	55,5	55,6	53,7	51,0	48,6	49,0	47,9	50,0	51,9	52	52,1
Etats-Unis	28,0	27,6	27,8	27,6	27,9	28,4	28,8	29,2	29,7	28,9	nc
Japon	30,7	30,9	30,3	28,8	28,7	27,8	28,4	28,2	28,8	28,4	27,7
Moyenne UE 15	40,0	40,3	40,5	40,9	40,9	41,1	40,5	41,1	41,5	41,3	nc
Ensemble OCDE	35,4	35,6	36,1	36,3	36,8	36,8	36,5	36,9	37,2	37	nc

(1) Allemagne unifiée à partir de 1991
Source : Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE 1965-1999

On peut même constater que dans certains cas ce pourcentage a tendance à augmenter en 2000 dans certains pays tels que les USA, le Royaume-Uni.

N'empêche, les tenants de l'économie libérale, se fondent régulièrement sur le taux des prélèvements obligatoires pour vilipender l'excessivité de ces taux dans certains pays et plaider pour leur réduction sans délai pour favoriser un plus grand dynamisme de l'économie. Outre les précautions nécessaires à l'utilisation de cet indicateur comme "réfèrent universel", il apparaît à l'épreuve des faits que ce taux ne constitue pas à lui seul un élément déterminant des choix des entreprises (et plus particulièrement les multinationales) en termes d'investissement dans tel ou tel pays. En effet, à supposer que ce taux soit primordial dans les décisions d'installation des entreprises, il y a fort longtemps que les investisseurs auraient réorienté leur politique d'investissement vers les pays où l'impôt est faible ou nul et où la protection sociale est inexistante.

La situation française.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Etat	17,3	17,2	17,8	17,1	16,9	16,6	16,1
<i>dont cotisations sociales</i>	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
ODAC	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
<i>dont CRDS</i>	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Administrations publiques locales	5,7	5,7	5,5	5,2	5,1	4,8	5,0
Administrations de sécurité sociale	20,5	20,5	20,9	21,4	21,6	21,7	21,9
<i>dont CSG</i>		3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,2
<i>dont cotisations sociales</i>	17,8	15,7	16,0	15,9	15,8	15,8	16,0
Institutions européennes	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Total des prélèvements obligatoires	44,9	44,7	45,6	45,2	44,9	44,5	44,3

Sources : Insee, Comptes de la Nation Base 1995

En France, comme au sein de l'Union Européenne, la pensée unique dominante en matière de réduction des prélèvements obligatoires apparaît clairement au travers des politiques budgétaires mises en œuvre. Après la réalisation de l'Euro on constate que la dimension politique et sociale de l'Europe semble s'organiser dans l'ombre en dehors de la vue des citoyens, par défaut de transparence sur les données du débat.

Rappel : si on examine la structure des prélèvements obligatoires en **1998** on peut remarquer que :

l'impôt sur le revenu et les bénéfices ⁽¹⁾ représente **en France 11,3%** des prélèvements

l'impôt sur le revenu et les bénéfices représentent en Allemagne 29,2 %

il représente 38,5 % au Royaume-Uni

aux Etats-Unis, l'impôt sur le revenu et les bénéfices représentent 48,4 % des prélèvements

alors que la moyenne au sein de l'UE s'élève à 34,5 %

En matière de fiscalité du patrimoine, les impôts représentent : en France : 5,4 %, alors qu'ils s'élèvent à 10,6 % au Royaume-Uni, 10,7 % aux Etats-Unis et même 10,8 % au Japon. La moyenne de l'UE se monte à 4,5 %.

(1) Les données statistiques publiées par l'OCDE regroupent l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés, ce qui ne permet pas d'isoler le poids respectif de l'un et l'autre au regard des prélèvements obligatoires.

Ces données statistiques, notamment en matière de fiscalité applicable au patrimoine, permettent de relativiser quelques critiques formulées à l'encontre de la structure budgétaire française et surtout dans sa composante fiscale. Une approche de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune au travers des réformes engagées permettra de voir que les orientations du nouveau gouvernement ne favorise que les plus riches.

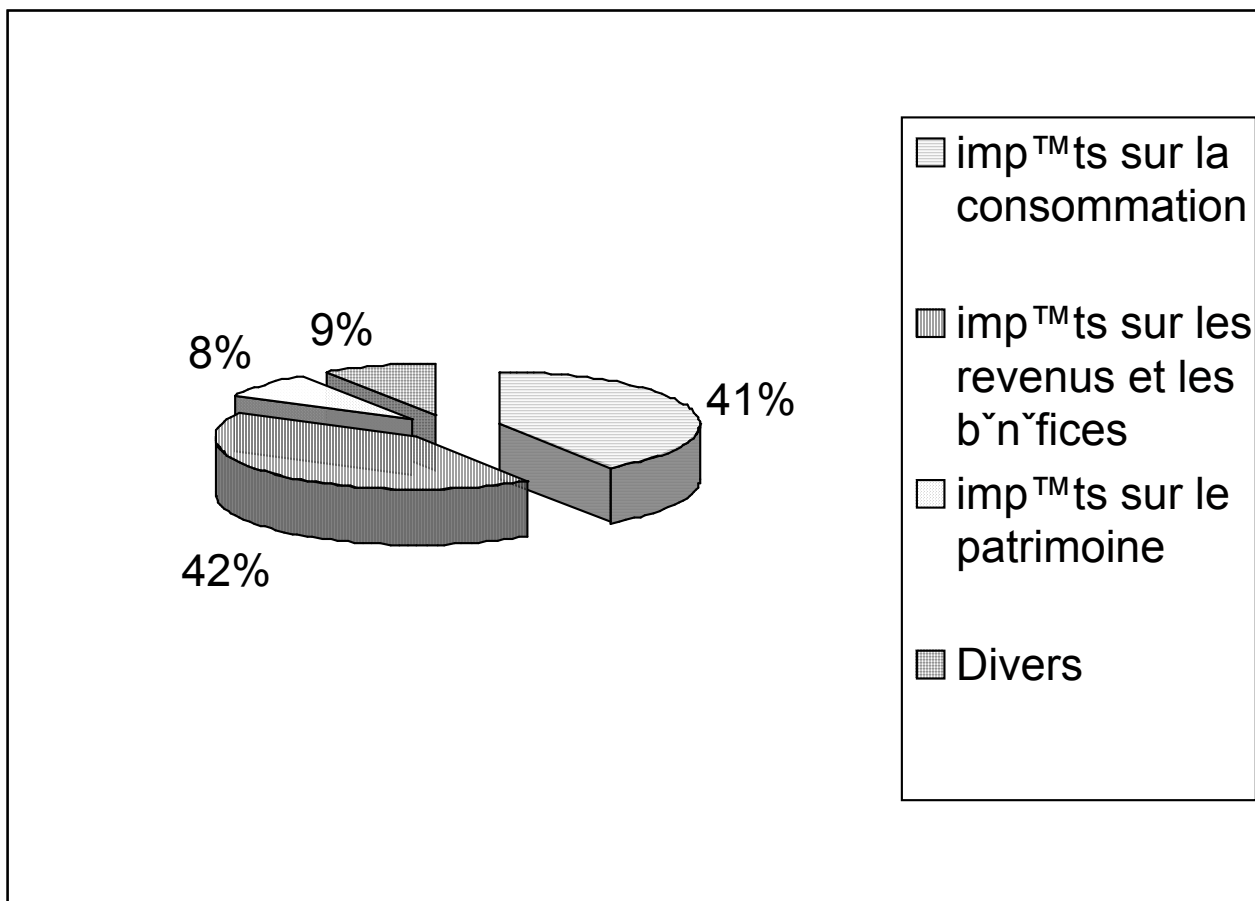
Il apparaît qu'en France une part importante des prélèvements obligatoires est consacrée au financement de la protection sociale. Ailleurs, cette part varie car le mode de financement de la protection sociale est différent. Au Danemark, les impôts financent la protection sociale, les prélèvements sociaux y sont donc faibles. Ailleurs, les prélèvements privés ne sont pas pris en compte dans les prélèvements obligatoires comme par exemple l'assurance maladie et les contributions des employeurs aux fonds de retraites privés (7% du PIB pour ces derniers aux USA, ou les retraites complémentaires en Allemagne (3% du PIB).

Enfin, il ne faut pas oublier que les pays qui ont des niveaux de prélèvement obligatoires plus élevés sont aussi des pays où les services publics sont les plus performants et la protection sociale la plus développée.

Les ressources budgétaires en France

A regarder de près la répartition des recettes budgétaires en France on constate que les impôts indirects sur la consommation, (TVA, TIPP) contribuent à eux seuls à fournir 41% des ressources budgétaires.

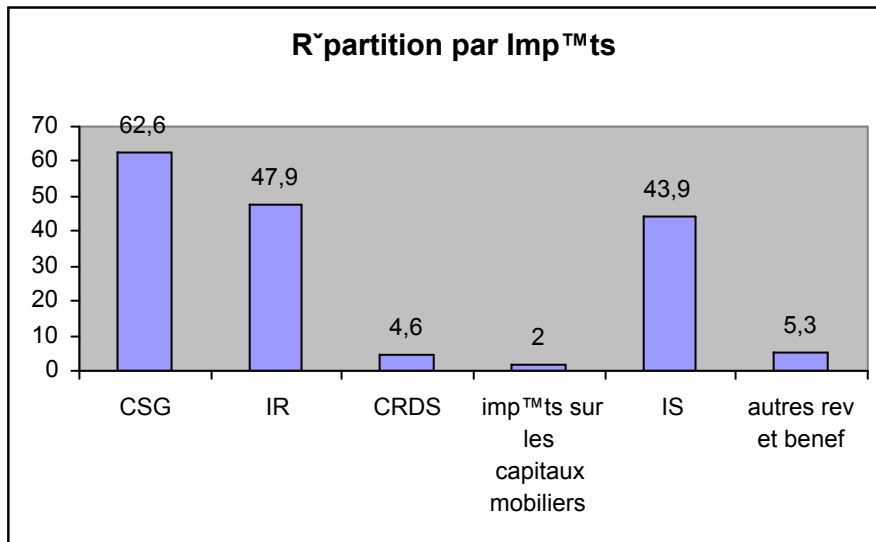
Répartition des ressources budgétaires par nature d'impôts



source *compte de la Nation 2001-base 95, Insee*

En 2001 la taxe sur la valeur ajoutée a rapporté 105 M d'€, la TIPP 22,8 M d'€, l'impôt sur le revenu 47,9 M d'€.

Répartition des impôts dans les impôts directs



La part prépondérante des prélèvements en matière d'impôts directs revient incontestablement à la CSG, cotisation proportionnelle, au détriment de l'impôt sur le revenu, progressif, basé sur les facultés contributives de chacun des contribuables et donc plus juste.

Déjà le rapport "**LA MARTINIÈRE**" – 1996 soulignait, "*Il faut cependant faire un sort à l'affirmation selon laquelle seule une moitié des Français paye un impôt sur le revenu. En effet, s'il est exact qu'une moitié environ des foyers fiscaux sont imposés au titre de l'impôt progressif, la CSG et la CRDS, prélèvements proportionnels assis sur l'ensemble des revenus, sont acquittés par la très grande majorité de nos concitoyens*".

Nous le verrons cette constatation demeure et l'abaissement du taux marginal ne fera que renforcer les inégalités.